Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_21-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°2
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 02 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur ANGEBAUD Roger a donné procuration à Monsieur LE DISSEZ Mordiern.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_21-DE

2026-04-07-21

SUBVENTION REDADEG

Madame GUENOLE, informe les élus que la Rédadeg passera sur la Commune le 12 Mai 2026 de 14H52 à 15H39 (de Ménez Lamarzin à Kerlaéron). Elle propose que la Commune achète un km, le km réservé pour la Communes est le km 1201 (15h06), qui part de la rue du stade et se termine devant l'office de tourisme.

Il est proposé au Conseil de valider l'achat d'un Km et de verser à l'association Redadeg une subvention de 350 € correspondant à cet achat.

Monsieur KERE Bernez indique qu'il ne prendra pas part au vote et quitte la salle, étant adhérent à l'association la Redadeg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des élus présents** :

- Valide l'achat d'un KM à la Rédadeg ;
- Valide le versement d'une subvention de 350 € à la Rédadeg correspondant à l'achat du Km.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 07 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

